

Le Mythe de l'Intercession

Croire que quiconque, autre que Dieu, peut intercéder en notre faveur pour que nos péchés soient pardonnés ou que nos souhaits soient exaucés, revient à ériger des partenaires avec Dieu. C'est de l'idolâtrie. Le Coran proclame que : « **Toute intercession appartient à Dieu** » (39:44), qu'il n'y aura « **aucune intercession au Jour du Jugement** » (2:254).

Le mythe de l'intercession est l'une des ruses les plus efficaces de Satan pour duper des millions de gens à pratiquer l'idolâtrie. Des millions de Chrétiens croient que Jésus intercèdera pour eux auprès de Dieu, et des millions de Musulmans croient que Mohammed intercèdera en leur faveur. En conséquence, ces gens idolâtrèrent Jésus et Mohammed.

Le concept de l'intercession est totalement illogique. Ceux qui croient en l'intercession de Mohammed, par exemple, prétendent qu'il demandera à Dieu de leur pardonner et de les admettre au Paradis. Ils imaginent Mohammed choisissant les candidats pour son intercession le Jour du Jugement. Lorsque vous demandez à ceux qui croient en l'intercession : « *Comment Mohammed reconnaîtra-t-il ceux qui méritent son intercession ?* » Ils vous disent : « *Dieu lui dira !* » Selon ce concept, une personne ira auprès de Mohammed et demandera son intercession. Mohammed demandera alors à Dieu si cette personne mérite son intercession ou pas. Dieu informera Mohammed que la personne a mérité d'aller au Paradis. Mohammed alors se retournera et dira à Dieu que la personne mérite d'aller au Paradis ! Le blasphème est évident ; ceux qui croient en l'intercession font de Dieu un secrétaire de leur idole Mohammed. Dieu soit glorifié.

Puisque le Coran est le livre le plus précis, il reconnaît que chaque personne au Paradis intercèdera en faveur de ceux qu'elle aime : « *S'Il te plait Dieu, admets ma mère au Paradis.* » Cette intercession n'opèrera que si la mère de la personne mérite d'aller au Paradis (2:255, 20:109, 21:28). Ainsi, l'intercession, bien qu'elle ait lieu de cette manière, est totalement inutile.

Nous apprenons du Coran qu'Abraham, le serviteur bien-aimé de Dieu, ne pouvait pas intercéder en faveur de son père (9:114). Noé ne pouvait pas intercéder en faveur de son fils (11:46). Mohammed ne pouvait pas intercéder en faveur de son oncle (111:1-3) ou de ses proches (9:80). Comment quelqu'un peut-il penser qu'un prophète ou un saint intercèdera en faveur d'un parfait étranger ?! Voir 2:48, 123 ; 6:51, 70, 94 ; 7:53 ; 10:3 ; 19:87 ; 26:100 ; 30:13 ; 32:4 ; 36:23 ; 39:44 ; 40:18 ; 43:86 ; 53:26 & 74:48. L'intercession de Mohammed se trouve dans le verset 25:30.
